

**PEPINIÈRE DU VILLAGE
DES
AULNAIES
ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT
AUGUSTE DUPUIS**

PROPRIÉTAIRE
St. Roch, Village des Aulnaies, Comté de Pislet, P. Q.
Catalogues fournis gratis sur demande.
On y trouvera pour livraison en octobre, un lot superbe de
Pommiers de 2 ans à \$15 le 100—\$120 le 1000.
Pommiers de 5 à 7 pieds, \$5 à \$6 la douzaine. \$30 à \$40 le
100.
Sauls pleureurs, belles variétés, pour planter sur les tombes,
\$1. \$1.50 \$2 00 pièce.
Rhubarbe Linnéus, très-bonne espèce, importée des Etats-
Unis, 25 cts. le pied.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 2 octobre 1876.
Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'As-
semblée Législative de la Province de Québec, toute pétition
pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 24 novembre
prochain.

G. M. MUIR.

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGIS-
LATURE de la Province de Québec pour obtenir la passa-
tion des BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de
privileges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins
commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpen-
tages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait
l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les
présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de
l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont
publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles
sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant claire-
ment et distinctement la nature et l'objet de la dite demande),
dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français
et aussi dans un journal anglais et dans un journal français pu-
bliés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui
y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant
être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.
Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine
de l'apparition de la publication de tels avis dans la "Gazette
Officielle," adresser une copie du son bill avec la somme de cent
piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées
dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Conseil Législatif.

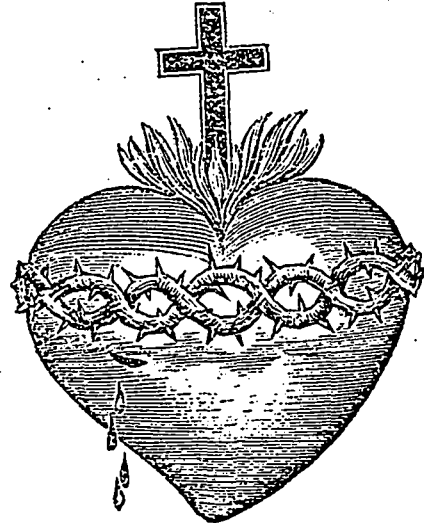
G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 1er Septembre 1876.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR

Prix du Billet: \$1 00. Les billets sont en vente au Bu-
reau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné
à celui qui en achève un qui en vend dix. On peut en a-
cheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1 00



Instigué à venir en aide à trois grandes causes chari-
tables: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des
Écoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée Concep-
tion, est approuvée par Mgr. l'Évêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Consul, Président
du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapiéan et
Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Proto-
notaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan,
O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance
et de Michel Stewart, éers., et sous la surveillance des membres
de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE:

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
5 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne...	500.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	82.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
290 objets.....	3.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total.. \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que
cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité
de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial,
des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une
loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie
et le Directeur-Gérant a fourni un entoulement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette im-
mense entreprise, par la voie des journaux. Le jour et le lieu du
tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier,
éer., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément,
éer., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X.
Coehne, éer., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie
du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets
contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la malle devra être adressée franc
de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE,
No. 266 rue Notre-Dame, Montréal.